

Démocratie locale en Ukraine : signature d'une feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations du Congrès

Kyiv, 20 mai 2015 – Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe et les autorités nationales ukrainiennes ont signé, le 20 mai 2015, une feuille de route pour la mise en œuvre de la réforme sur la décentralisation en Ukraine. Cette signature fait suite à l'adoption, par le Congrès, d'une recommandation sur la situation de la démocratie locale en Ukraine et à un fructueux dialogue de post-monitoring de la Charte européenne de l'autonomie locale, mené depuis 2014.

« Avec l'ambitieux processus de réformes qu'elle a engagée, l'Ukraine est aujourd'hui une illustration de la possibilité d'un authentique changement politique, » a déclaré Jean-Claude Frécon, Président du Congrès lors de la cérémonie officielle. « Cette signature marque notre engagement commun à travailler dans le sens d'une meilleure démocratie locale ancrée dans les principes contenus dans la Charte européenne de l'autonomie locale et d'une meilleure démocratie, en général, basée sur des valeurs et des principes universellement reconnus » a-t-il ajouté.

« L'exemple ukrainien mérite d'être cité en référence dans d'autres pays qui sont dans une démarche similaire de mise en œuvre des recommandations du Congrès, » a, pour sa part, souligné Marc Cools (Belgique, GILD), Rapporteur du Congrès sur la situation de la démocratie locale en Ukraine.

Le Congrès encourage, en particulier, les autorités ukrainiennes à adopter dès que possible les amendements à la Constitution sur le chapitre concernant l'autonomie locale afin de pouvoir organiser les élections locales en octobre prochain.

Le Vice-Premier Ministre ukrainien, Ministre du développement régional, de la construction, du logement et des services communaux d'Ukraine, Hennadiy Zubco, et le Vice-Ministre du Développement Régional, de la Construction, du Logement et des Services Communaux, Vyacheslav Nehoda, ont réaffirmé la volonté du gouvernement ukrainien de poursuivre la bonne coopération avec le Congrès et ont salué le soutien et l'assistance que celui-ci leur apporte dans le cadre de la réforme constitutionnelle en cours.

D'autres dialogues post-monitoring sont en cours avec les gouvernements de la Géorgie, du Portugal, de la Bosnie-Herzégovine et de l'Arménie, qui devraient eux-aussi donner lieu à l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations du Congrès.

Feuille de route pour l'Ukraine : [français](#) | [anglais](#) | [ukrainien](#)

[Discours de Jean-Claude Frécon](#)

[Discours de Marc Cools](#)

[Dossier « Le Congrès et l'Ukraine »](#)

Contact :

Stéphanie Poirel

Mobile : +33 (0)6 63 55 07 10

Stephanie.poirel@coe.int

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.

Président du Congrès: Jean-Claude Frécon (France, SOC), Président de la Chambre des pouvoirs locaux:

Anders Knape (Suède, PPE/CCE), Présidente de la Chambre des régions: Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC)

Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen (PPE/CCE), Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD), Groupe Conservateurs & Réformistes européen (CRE)